

PREMIÈRE SESSION

QUARANTE ET UNIÈME LÉGISLATURE

Procès-verbal

de l'Assemblée

Le mardi 14 novembre 2017 — N° 292

Président de l'Assemblée nationale : M. Jacques Chagnon

| La séance est ouverte à 13 h 40. |
|--|
| AFFAIRES COURANTES |
| Déclarations de députés |
| Mme Gaudreault (Hull) fait une déclaration afin de féliciter l'entreprise Énergie Brookfield, lauréate du Gala des prix Créateurs d'emplois du Québec. |
| M. Bérubé (Matane-Matapédia) fait une déclaration afin de féliciter M. Jacques Lelièvre, honoré par la Chambre de commerce et industrie Mont-Joli–Mitis. |
| M. Rousselle (Vimont) fait une déclaration afin de féliciter l'équipe féminine du Club de soccer Monteuil pour sa performance aux Championnats nationaux Toyota. |
| M. Lemay (Masson) fait une déclaration afin de souligner le succès du Gala Vision de la Chambre de commerce et d'industrie Les Moulins. |

lors de la première remise de décorations et de citations en matière de sécurité incendie.

M. Bolduc (Mégantic) fait une déclaration afin de féliciter les pompiers honorés

| M. D'Amour (Rivière-du-Loup-Témiscouata) fait une déclaration afin de souligner la performance des équipes de baseball de la municipalité régionale de comté des Basques. |
|--|
| M. Surprenant (Groulx) fait une déclaration afin de rendre hommage à l'entreprise Canada Goose inc. pour son apport économique et social à la circonscription de Groulx. |
| M. Proulx (Jean-Talon) fait une déclaration afin de souligner la tenue de l'initiative La lecture en cadeau de la Fondation pour l'alphabétisation. |
| M. Villeneuve (Berthier) fait une déclaration afin de rendre hommage à M. Jean Hétu, avocat émérite et professeur. |
| Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 54.1 du Règlement, M. Rochon (Richelieu) fait une déclaration afin de rendre hommage aux jeunes William Antaya et Alexiann Mongeau-Lachance pour avoir sauvé la vie de leur collègue Laurent Laforest. |
| À 13 h 52, M. Ouimet, premier vice-président, suspend les travaux pour quelques instants. |
| Les travaux reprennent à 14 h 01. |
| 3946 |

Moment de recueillement

Présentation de projets de loi

Mme Vallée, ministre de la Justice, propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi suivant :

n° 154 Loi mettant en œuvre certaines recommandations du rapport du comité de la rémunération des juges pour la période 2016-2019

La motion est adoptée.

En conséquence, l'Assemblée est saisie du projet de loi n° 154.

Dépôts de documents

M. Leitão, ministre des Finances, dépose :

Un document intitulé *Paradis fiscaux*: *Plan d'action pour assurer l'équité fiscale – Le Plan économique du Québec*.

(Dépôt n° 3795-20171114)

M. Fortin, ministre de la Famille, dépose :

Le rapport annuel de gestion 2016-2017 du Curateur public du Québec. (Dépôt n° 3796-20171114)

Mme Boulet, ministre du Tourisme, dépose :

Le rapport annuel de gestion 2016-2017 de la Société du Centre des congrès de Québec.

(Dépôt n° 3797-20171114)

M. Fournier, leader du gouvernement, dépose :

La réponse du gouvernement à la pétition déposée le 19 octobre 2017 par Mme Sauvé (Fabre) concernant la délimitation des circonscriptions électorales de Laval;

(Dépôt n° 3798-20171114)

La réponse à la question écrite n° 265 concernant l'hébergement touristique et les hôtes illégaux, inscrite au *Feuilleton et préavis* du 17 octobre 2017 par M. Traversy (Terrebonne).

(Dépôt n° 3799-20171114)

M. le président dépose :

La copie du préavis de la motion proposée par M. Jolin-Barrette (Borduas) qui sera inscrite au *Feuilleton et préavis* du mercredi 15 novembre 2017, sous la rubrique « Affaires inscrites par les députés de l'opposition ».

(Dépôt n° 3800-20171114)

Dépôts de pétitions

M. Nadeau-Dubois (Gouin) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 1 485 citoyens et citoyennes du Québec, concernant la suspension de l'application de la Loi favorisant le respect de la neutralité religieuse de l'État et visant notamment à encadrer les demandes d'accommodements pour un motif religieux dans certains organismes.

(Dépôt n° 3801-20171114)

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

À la demande de M. le président, M. Couillard, premier ministre, retire certains propos non parlementaires.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 53 du Règlement, M. D'Amour, ministre délégué aux Affaires maritimes, dépose :

Copies de deux lettres, en date des 27 octobre 2016 et 31 janvier 2017, qu'il a adressées à M. Dominic Leblanc, ministre des Pêches, des Océans et de la Garde côtière canadienne, concernant la flotte de brise-glaces au Québec.

(Dépôt n° 3802-20171114)

Motions sans préavis

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Billette, ministre délégué aux Petites et Moyennes Entreprises, à l'Allègement réglementaire et au Développement économique régional, conjointement avec M. Therrien (Sanguinet), M. Lamontagne (Johnson), M. Nadeau-Dubois (Gouin), M. Lelièvre (Gaspé), M. Surprenant (Groulx), M. Ouellette (Chomedey) et Mme Ouellet (Vachon), propose :

QU'à l'occasion de la Semaine mondiale de l'entrepreneuriat qui se déroule du 13 au 19 novembre, l'Assemblée nationale du Québec reconnaisse l'importance de favoriser une culture entrepreneuriale forte, qui encourage la relève, en plus de reconnaître l'entrepreneuriat comme un véritable pilier économique.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Bourcier (Saint-Jérôme), conjointement avec M. Lemay (Masson), Mme Massé (Sainte-Marie-Saint-Jacques), M. Lelièvre (Gaspé), M. Surprenant (Groulx) et Mme Ouellet (Vachon), propose :

QUE l'Assemblée nationale demande du gouvernement fédéral une part des investissements du programme d'installation de bornes de recharge rapide pour véhicules électriques égale à la part québécoise des ventes de véhicules électriques au Canada.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

Mme Lavallée (Repentigny), conjointement avec Mme Fournier (Marie-Victorin), Mme Massé (Sainte-Marie-Saint-Jacques), M. Lelièvre (Gaspé), M. Surprenant (Groulx) et Mme Ouellet (Vachon), présente une motion concernant les organismes œuvrant auprès des victimes de violences à caractère sexuel; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Nadeau-Dubois (Gouin), conjointement avec M. Cloutier (Lac-Saint-Jean), M. Roberge (Chambly), M. Lelièvre (Gaspé), M. Surprenant (Groulx) et Mme Ouellet (Vachon), propose :

QUE l'Assemblée nationale souligne la Journée internationale des stagiaires qui a eu lieu le 10 novembre;

QU'elle prenne acte que les personnes qui étudient dans les départements d'éducation sont majoritairement des femmes;

QUE l'Assemblée nationale demande au gouvernement d'étudier la possibilité d'instaurer une politique de compensation financière pour les stages des étudiantes et étudiants en sciences de l'éducation.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 84.1 et conformément à l'article 146 du Règlement, M. Tanguay, leader adjoint du gouvernement, propose :

QUE la Commission de l'Économie et du travail, dans le cadre de l'étude du projet de loi n° 149, Loi bonifiant le régime de rentes du Québec et modifiant diverses dispositions législatives en matière de retraite, procède à des consultations particulières et tienne des auditions publiques les 28 et 29 novembre 2017;

QU'à cette fin, elle entende les organismes suivants :

M. Alban d'Amours - groupe d'experts (D'amours, Morency, Godbout)
Fédération des travailleurs du Québec
Fédération canadienne de l'entreprise indépendante
Fédération des chambres de commerce du Québec
Force jeunesse
Institut canadien des actuaires
Confédération des syndicats nationaux
Barreau du Québec
Conseil du patronat

QU'une période de 12 minutes soit prévue pour les remarques préliminaires, répartie de la manière suivante : 6 minutes au groupe parlementaire formant le gouvernement, 3 minutes 30 secondes au groupe parlementaire formant l'opposition officielle et 2 minutes 30 secondes au deuxième groupe d'opposition;

QUE la durée maximale de l'exposé de chaque organisme soit de 10 minutes et l'échange avec les membres de la Commission soit d'une durée maximale de 50 minutes partagées ainsi : 25 minutes pour le groupe parlementaire formant le gouvernement, 15 minutes pour l'opposition officielle et 10 minutes pour le deuxième groupe d'opposition;

QUE le ministre des Finances soit membre de ladite commission pour la durée du mandat.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

Avis touchant les travaux des commissions

M. Tanguay, leader adjoint du gouvernement, convoque :

- la Commission des finances publiques, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 108, Loi favorisant la surveillance des contrats des organismes publics et instituant l'Autorité des marchés publics;
- la Commission des transports et de l'environnement, afin de compléter ses auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard du projet de loi n° 147, Loi concernant l'interdiction d'intenter certains recours liés à l'utilisation des véhicules hors route dans les sentiers faisant partie du réseau interrégional.

Renseignements sur les travaux de l'Assemblée

M. Ouimet, premier vice-président, informe l'Assemblée que, le mercredi 15 novembre 2017, aux affaires inscrites par les députés de l'opposition, sera débattue la motion de M. Jolin-Barrette (Borduas).

Cette motion se lit comme suit :

QUE l'Assemblée nationale demande au gouvernement fédéral de reporter au minimum au 1^{er} juillet 2019 l'entrée en vigueur de la légalisation du cannabis prévue actuellement pour le 1^{er} juillet 2018.

AFFAIRES DU JOUR

Projets de loi du gouvernement

Adoption

Mme Thériault, ministre responsable de la Protection des consommateurs et de l'Habitation, propose que le projet de loi n° 134, Loi visant principalement à moderniser des règles relatives au crédit à la consommation et à encadrer les contrats de service de règlement de dettes, les contrats de crédit à coût élevé et les programmes de fidélisation, soit adopté.

Après débat, la motion est mise aux voix; un vote par appel nominal est exigé.

À la demande de Mme Vien, leader adjointe du gouvernement, le vote est reporté à la période des affaires courantes de la prochaine séance.

À 15 h 41, à la demande de Mme Vien, leader adjointe du gouvernement, M. Ouimet, premier vice-président, suspend les travaux jusqu'à 16 heures.

Les travaux reprennent à 16 h 08.

Adoption du principe

M. Barrette, ministre de la Santé et des Services sociaux, propose que le principe du projet de loi n° 148, Loi encadrant l'approvisionnement en médicaments génériques par les pharmaciens propriétaires et modifiant diverses dispositions législatives, soit maintenant adopté.

Après débat, la motion est adoptée et, en conséquence, le principe du projet de loi n° 148 est adopté.

Mme Vien, leader adjointe du gouvernement, propose que le projet de loi n° 148

soit renvoyé pour étude détaillée à la Commission de la santé et des services sociaux.

La motion est adoptée.

À 16 h 40, à la demande de Mme Vien, leader adjointe du gouvernement, Mme Gaudreault, deuxième vice-présidente, suspend les travaux jusqu'à 18 heures.

Débats de fin de séance

À 17 h 59, l'Assemblée tient un débat de fin de séance sur une question adressée par M. Ouellet (René-Lévesque) à M. Fortin, ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports, portant sur le sujet suivant : « Le Réseau électrique métropolitain ».

M. Fortin, ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports, propose l'ajournement des travaux au mercredi 15 novembre 2017, à 9 h 40.

La motion est adoptée.

À 18 h 12, Mme Gaudreault, deuxième vice-présidente, lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne au mercredi 15 novembre 2017, à 9 h 40.

Le Président

JACQUES CHAGNON